

**ARRETE N° 2025-14****PORTANT ETABLISSEMENT DE LA LISTE D'APTITUDE « PROMOTION INTERNE 2025 » POUR L'ACCES AU GRADE D' AGENT DE MAÎTRISE**

LE PRESIDENT DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'EURE,

VU les articles L523-1, L 523-3 à L523-6 du code général de la fonction publique

VU le décret n°85-1229 du 20 novembre 1985 modifié relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la fonction publique territoriale, articles 17, 17-1 et 18,

VU le décret n°88-547 du 06/05/1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

VU les propositions émanant des collectivités et établissements affiliés au centre de gestion,

VU l'avis émis par la commission de promotion interne de catégorie C, en sa séance du **23 avril 2025**

**- A R R E T E -**

**ARTICLE 1** : La liste d'aptitude départementale établie au titre de la promotion interne à compter du 1er mai 2025 pour l'accès au grade D' AGENT DE MAÎTRISE est arrêtée de la façon suivante :

- Madame Isabelle AUDELIN, Communauté de Communes de Pont Audemer Val de Risle,
- Madame Marie Noelle BAUDOIN, SIVOS des Villages,
- Monsieur Thierry BONNOT, Louviers,
- Monsieur Jonathan BRIXY, Beuzeville,
- Monsieur Mickaël CAILLE, Brionne,
- Madame Isabelle CARON, Romilly-Sur-Andelle,
- Monsieur Cyrille CHAPELLE, Seine Eure Agglomération (SEA),
- Monsieur David CHAUVIN, Seine Normandie Agglomération (SNA),
- Monsieur Rudy CHRISTEN, Communauté de Communes de Pont Audemer Val de Risle,
- Monsieur Olivier COMPANYY, Combon,
- Monsieur Johnny CONSTANT, Communauté de Communes de Conches en Ouche,
- Madame Laura CORDELIER, Gisors,
- Madame Nadine DAM, Gisors,
- Monsieur Fabrice DAUVEL, Manoir sur Seine (le),
- Madame Armelle DELAMARE, SIVOS Jacques Rueff,
- Madame Géraldine DUCLY, Gisors,
- Monsieur Pascal DUHAZE, Broglie,
- Madame Maria FRANCOIS, Communauté de Communes de Pont Audemer Val de Risle,
- Madame Sarah GALINDO, SEPASE,
- Madame Nathalie JAUDRIAT, Communauté de Communes de Pont Audemer Val de Risle,
- Monsieur Abdoul KAISSE, Communauté de Communes de Pont Audemer Val de Risle,
- Madame Sakina KHANOUCHE, Louviers,
- Madame Roselyne LE CHALLARD, SIS l Habit - Bois le Roy,
- Monsieur Guillaume LEFEVRE, Seine Normandie Agglomération (SNA),
- Madame Nathalie LEFIEUX, Communauté de Communes de Pont Audemer Val de Risle,
- Madame Christine LEGENDRE, Communauté de Communes de Pont Audemer Val de Risle,
- Madame Chantal LEROY, Communauté de Communes de Pont Audemer Val de Risle,
- Madame Karine LESUEUR, Communauté de Communes du Vexin Normand,

Adresser la correspondance à Monsieur le Président du Centre de Gestion

10 Bis rue du Docteur Michel Baudoux – BP 276 – 27002 Evreux Cedex – Tel : 02 32 39 23 99- Mail : [info@cdg27.fr](mailto:info@cdg27.fr) – Site Internet : [www.cdg27.fr](http://www.cdg27.fr)

- Monsieur Nicolas LETELLIER,
- Madame Stephanie LETELLIER,
- Madame Myriam LUCAS,
- Monsieur Cedric MATHIEU,
- Madame Christèle MAUDUIT,
- Madame Karine MONCUIT,
- Madame Catherine MOUCHARD,
- Monsieur Mahamadou NIAKATE,
- Madame Sandrine NICOLLE,
- Madame Sylvie NOEL,
- Monsieur Guénaël ORY,
- Monsieur Stephane PAGAZANI,
- Monsieur David PERSIL,
- Madame Sandra PRIEUR,
- Madame Nathalie ROLLAND,
- Monsieur Joaquim SOARES,
- Madame Corinne SOUDAY,
- Madame Gisele THENARD,
- Madame Agnes TOUZE,
- Madame Mélanie VAUVERT,

SETOM,  
Gisors,  
Pont Audemer,  
La Chapelle Longueville,  
Gisors,  
Ivry la Bataille,  
Communauté de Communes de Pont Audemer Val de Risle,  
Vernon,  
Romilly-Sur-Andelle,  
Communauté de Communes de Pont Audemer Val de Risle,  
Mesnil-en-Ouche,  
SEPASE,  
Pont Audemer,  
Gisors,  
Régie Les Deux Airelles - Louviers,  
Communauté de Communes de Conches en Ouche,  
Romilly-Sur-Andelle,  
Romilly-Sur-Andelle,  
Perriers sur Andelle,  
Grand-Camp,

**ARTICLE 2** : Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen : 53, avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen – Téléphone : 02.32.08.12.70, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 3** : Le présent arrêté sera transmis au Préfet de l'Eure

FAIT A EVREUX, LE 23 avril 2025

Pascal LEHONGRE



Président du Centre de Gestion